

A l'occasion du 7 octobre 2018, avec les membres du Secrétariat nous sommes allés à la rencontre de passants, près du centre commercial parisien Les Halles, pour sensibiliser à la journée mondiale pour le travail décent. J'ai été marquée par le nombre de personnes incapables de définir décent ou digne...

Un travail est décent lorsqu'il permet à la personne qui l'effectue de mener une vie digne, soit de répondre à ses besoins essentiels et à ceux de sa famille. Si l'Organisation internationale du travail (OIT) a introduit son concept en 1999 et le promeut depuis comme un programme, l'Église catholique a œuvré la première dans cette direction dès le début du XX^e siècle, comme vous le verrez dans les pages Éclairage. L'OIT dispose ainsi que le travail décent se compose de 4 éléments : l'emploi (revenu équitable, bonnes conditions de travail, égalité de traitement et de chance entre tous, perspectives de développement personnel...) les droits (libertés syndicale, d'expression, lois du travail existantes et respectées, pas de travail forcé, de discrimination, de travail des enfants...), la protection (sociale, protection contre le chômage...) et le dialogue (social entre gouvernement, employeurs et salariés).

Éléments indispensables à la création des meilleures perspectives de progrès social et de développement. ●



*Dossier coordonné
par Elisabeth
Peralta*

Un travail décent pour tous

C. Baudier



TOULOUSE (34) Anne-Marie Bergé est employée du commerce depuis près de 40 ans, dont 36 chez Casino. Un travail qu'elle aime, sur lequel elle porte aussi un regard critique.

J'ai effectué la majeure partie de ma carrière au rayon crème-rie-surgelés. J'ai aussi passé plus de 10 ans aux caisses, au ménage ou aux fruits et légumes. Si j'avais les moyens d'avoir ma propre entreprise, ce serait un commerce de produits frais. Bien sûr, il faut aimer travailler au froid. Mais c'est, pour moi, un honneur de prolonger l'activité professionnelle de mes parents agriculteurs en proposant des articles élaborés à partir de ce qu'ils produisent. Bien sûr, la grande distribution a « envahi » tous les territoires. Les marques rivalisent entre elles, poussent à la consommation. Fille d'agriculteurs, je suis en colère car nos enseignes pèsent très lourd dans les prix d'achat chez les

Heureuse salariée du commerce

producteurs de viande, céréales, lait, légumes... Aujourd'hui, beaucoup de personnes ne mettent plus les pieds en magasin et font leurs achats par Internet. Certaines préfèrent passer aux caisses sans employé et « bipent » elles-mêmes leurs achats. Quel avenir ? Quel emploi pour demain ?

J'aime mon travail

Le professionnalisme, la compétence, la motivation, la perfection et surtout, le rendement, voilà ce qui est exigé de nous. Il faut démarrer à 5 h, ou travailler de nuit jusqu'à 3 h. Depuis 5 ans, nous ouvrons les dimanches matins (en décembre, les dimanches proches de Noël ou du Nouvel an, toute la journée et même, cette année, avec l'effet « gilets jaunes », tous les dimanches de décembre et de janvier). Tout cela au détriment de la vie de famille.

A temps plein depuis près de deux ans, j'arrive à gagner un peu plus de 1200 euros lorsque je fais un peu de travail en plus. Avant le passage à l'euro, je vivais mieux de mes revenus, ayant deux jeunes à la maison que maintenant. Les prix se sont-ils « envolés » ? Les producteurs sont-ils mieux rémunérés ? A qui profite la différence ? Aimer mon activité professionnelle, c'est pour moi une chance. Quelle joie quand, sous l'effet des manifs des « gilets jaunes », des clients reviennent faire leurs courses dans la proximité !

Cependant, comme salarié, nous ne bénéficions que d'un intéressement local de 30 euros pour 6 mois. Comment se satisfaire d'être pris pour « quantité négligeable » ?

Candidate aux élections de délégués du personnel

Nous venons d'apprendre que nous devrions ouvrir le magasin de 6 h à minuit : aucune discussion ne semble possible. Pourvu que les actionnaires gagnent des sous ! Jusqu'où irons-nous dans la négation de l'importance de l'être humain dans cette société de consommation, alors que les moyens se réduisent inexorablement pour les plus faibles, les plus fragiles ?

C'est dans ce contexte que je choisis de me présenter aux élections de délégués du personnel dans la liste UNSA (1) pour être et rester attentive aux condi-

tions de travail de toute l'équipe de mon établissement, pour ne pas rester spectatrice des difficultés des collègues qui souffrent et qui aspirent à un travail digne.

Être à l'écoute de son frère en difficulté, envisager des projets avec d'autres,

se dire les signes d'espérance et en être acteurs, voilà l'appel que Jésus le Christ nous lance, quand il nous dit : « *Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés* ». ●

Anne-Marie Bergé

■ **Contact :** a.mberge@yahoo.fr

(1) Union nationale des syndicats autonomes

Plateformes numériques : nouvelles servitudes ?

La HOAC, le mouvement espagnol, est allé à la rencontre de travailleurs des plateformes numériques.

Justeat, Glovo ou Deliveroo... Des applications simples pour mobiles. En réalité, ce sont des entreprises qui gagnent de l'argent grâce à une armée de personnes qui livrent les commandes qu'elles reçoivent.

« Pour l'entreprise, nous ne sommes pas des travailleurs mais des "collaborateurs" » explique un jeune livreur de Deliveroo. Recruté très rapidement (il a téléchargé l'application, rempli un questionnaire, participé à une formation en ligne), il a reçu un sac à dos à distribuer, un chargeur et un support de téléphone portable, en échange d'une caution de 100 euros. Le véhicule et les cotisations de sécurité sociale étaient à sa charge. L'entreprise n'était responsable de rien en cas d'accident ou de maladie professionnelle.

Moins de 9 euros de l'heure

En principe, via l'application, les distributeurs définissent les créneaux horaires dans lesquels ils préfèrent traiter les commandes. Mais s'ils ne choisissent pas les périodes les plus demandées (les fins de semaine de 20 à 23 heures), ils reçoivent de moins en moins de commandes de livraison. Les livreurs à moto gagnent, eux, moins de 9 euros de l'heure.

Si les clients donnent une mauvaise note au livreur, ou si l'application ne l'estime pas suffisamment productif,



Un livreur à vélo

le système supprime son compte utilisateur. Il cesse d'être collaborateur. Et ceci sans indemnisation. « Ils vous déconnectent de l'application et du système » résume le travailleur.

Ce modèle est utilisé dans de plus en plus de secteurs car il permet de réunir demandeurs et fournisseurs de services, pour n'importe quel service, partout dans le monde, à tout moment et à presque n'importe quel prix. L'emploi salarié assorti de droits se transforme en travail précaire, en raison des vides juridiques, de la déréglementation du travail et de la primauté donnée au profit dans les entreprises.

Premières victoires

Une réalité à laquelle s'attaquent les syndicats : ils recourent à l'Inspection du travail pour reconnaître ces

relations comme celles de « faux travailleurs indépendants » qui doivent être considérées comme du travail salarié. La justice dans certains cas donne droit aux distributeurs, dans d'autres aux plateformes numériques.

Récemment, les syndicats et les employeurs du secteur hôtelier ont signé un accord de travail pour étendre les garanties légales aux distributeurs de produits alimentaires du secteur hôtelier. Le Parlement européen prévoit également une nouvelle directive sur les droits minimaux des travailleurs employés à la demande, par bons d'achat ou sur plateformes numériques, qui devra être appliquée dans toute l'UE dans un délai maximum de trois ans.

« En ces temps de précarité et de travail précaire, il est fondamental de retrouver la volonté de reconnaître tant de collec-

De faux travailleurs indépendants

tifs qui vivent dans des conditions "nouvelles" à cause des technologies qu'ils appliquent ou qu'ils utilisent, mais qui semblent nous ramener à des situations de la

question sociale que nous considérons comme pleinement surmontées » déclare le syndicaliste Joan Sifre dans *Fraternidad y justicia*.

Le pape François lui-même a insisté à maintes reprises sur la nécessité de sauvegarder la dignité du travail et de lutter pour des conditions de travail justes. ●

Milagros Villamarín
Responsable de l'engagement et des relations internationales de la HOAC (Fraternité ouvrière d'action catholique – Espagne)

■ **Contact** : compromiso@hoac.es

Le travail pour l'Église

On date habituellement le début de la doctrine sociale de l'Église (DSE) de la première encyclique sociale, *Rerum novarum* (RN), écrite en pleine révolution industrielle, en 1891. Son auteur, Léon XIII, entendait réagir face aux conditions inhumaines de travail et de vie des ouvriers. Avec un tel point de départ, la question du travail s'inscrivait d'emblée comme un axe majeur de la DSE. Un peu moins d'un siècle plus tard, Jean-Paul II approfondira cette thématique en lui consacrant une encyclique entière, *Laborem exercens* (LE, 1981). Que nous dit donc du travail ce corpus de textes ?

Le travail est rarement défini explicitement dans les encycliques sociales, si ce n'est, dans certaines d'entre elles, par son but : il est « l'activité humaine ordonnée à la satisfaction des besoins de la vie, notamment à sa conservation » (RN 34, *Centesimus annus* CA 6). Cette définition ne doit cependant pas être prise dans le sens trop restreint de ce qui permet de « gagner sa vie » car elle exclurait d'autres activités, non rémunérées (le soin et l'éducation des enfants par exemple), que la DSE entend inclure dans sa vision du travail. De fait, le travail a toujours une dimension « sociale » (*Quadragesimo anno* GA 75) : s'il est ordonné à la conservation de la vie, ce n'est pas uniquement de celle du travailleur, mais aussi de celle

J. Merjoullet



de sa famille, et de la société. En effet, « la caractéristique du travail est avant tout d'unir les hommes et c'est en cela que consiste sa force sociale : la force de construire une communauté. » (LE 20) Cette dimension sociale du travail, bien mise en valeur dans LE, explique l'insistance avec laquelle l'Église demande de préserver le repos dominical : sans jour de repos commun, ce sont les liens sociaux qui se distendent.

Parallèlement à cette dimension sociale, le travail possède une dimension « personnelle », comme résultat d'une force appartenant « en propre à celui qui l'exerce et dont elle est l'apanage » (RN 34,3).

Un devoir et un droit

Ainsi ordonné à la conservation de la vie, le travail est un devoir (RN 34, *Gaudium et Spes* GS 67). Mais il est aussi un droit et « une source de droits pour le travailleur » (LE 16 ; cf aussi *Mater et Magistra* MM 18-22) : « droit

au juste salaire, à la sécurité de la personne du travailleur et de sa famille » (LE 8), à un travail « digne » (*Caritas in Veritate* CV 63), au repos...

La DSE parle aussi souvent du travail comme d'une « activité à exercer dans le monde » (LE 4) afin de « soumettre, de

dominer la terre ». C'est la tâche que l'homme a reçue par la première parole divine (Gn 1, 28). S'appuyant de manière récurrente sur ce passage biblique, les papes considèrent que l'homme,

image de Dieu, participe par son travail à l'action du Créateur de l'univers et devient co-créateur. Le travail est ce qui permet à l'homme d'apporter sa contribution « à la réalisation du plan providentiel dans l'histoire » (GS 34, *Pacem in terris* PT 150). Aussi, le travail est-il « connaturel » à l'homme : « l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler » n'hésite pas à écrire Pie XI (QA 68).

L'Église considère ainsi que cette activité laborieuse fait partie de la nature de l'homme et lui permet de

Le travail a toujours une dimension sociale

s'accomplir. L'homme se réalise par son travail. Cependant, le péché a rendu ce travail « nécessaire » et fatigant, voire « pénible » (cf. Gn 3, 17-19). Le travail présente donc un caractère ambivalent : accomplissement et pénibilité se couplent dans la valeur « rédemptrice » du travail pour celui qui le vit en union au Christ artisan (MM 259 ou LE 27). Par son travail manuel, le Christ « a sanctifié le travail » (LE 27, LS 98).



En responsabilité et dans le respect

Laudato si' (LS) aborde la question du travail de manière renouvelée. A la suite de Benoît XVI, déjà, dans Caritas in veritate, le travail est surtout compris à partir de Genèse 2, 15 – invitation à « garder et cultiver » le jardin du monde – et non plus Genèse 1, 28.

Avec l'idée de « sauvegarde » ou de « soin », Benoît XVI et François appellent-ils à abandonner le vocabulaire de la « domination » de la terre, de « l'ennoblissement » ou de « l'humanisation » de la matière ? Avec LS, le pape François entend prévenir les risques d'un « anthropocentrisme (1) déviant » ou d'une survalorisation de la propriété privée, destructeurs de la

Création et des liens humains. Tout comme l'égoïsme, l'anthropocentrisme déviant est évité en référant in fine la terre à Dieu : « en définitive, "au Seigneur la terre" (Ps 24, 1) », ce qui « dénie toute prétention de propriété absolue » (LS 67).

Le pape s'interroge alors sur la manière d'envisager le travail aujourd'hui : pour « considérer quelles sont les relations adéquates de l'être humain avec le monde qui l'entoure », il est nécessaire de s'interroger sur « la question du sens et de la finalité de l'action humaine sur la réalité » (LS 125).

Et il poursuit : le travail – quel qu'il soit – suppose d'allier contemplation et action. C'est ainsi que dans la vie monastique, « on a appris à chercher la maturation et la sanctification dans la compénétration du recueillement et du travail. Cette manière de vivre le travail nous rend plus attentifs et plus respectueux de l'environnement, elle imprègne de saine sobriété notre relation au monde » (LS 126). Aussi, « même si "l'homme est l'auteur, le centre et le

but de toute la vie économique-sociale" (GS 63), il ne doit pas oublier qu'il est appelé à sauvegarder sa "capacité de contempler et de respecter", sans quoi "les conditions sont créées pour que le sens du travail soit défiguré" » (LS 127, reprenant CA 37).

Non seulement cela permet d'inclure des activités moins immédiatement en prise avec le travail de la matière, mais cela ouvre aussi de nouvelles perspectives pour comprendre le travail comme une activité pleinement humaine quand elle est aussi pleinement respectueuse de la Création. ●

Louise Roblin et Hélène Noisette
du CERAS

(1) Système ou attitude qui place l'homme au centre de l'univers et qui considère que toute chose se rapporte à lui (Larousse)



Faire pression sur les multinationales



T. Combes/Photopin

L'effondrement du Rana Plaza, qui abritait des ateliers de confection, a provoqué plus de 1100 morts

Le collectif Éthique sur l'étiquette rassemble 18 organisations, dont des syndicats, en vue d'obtenir une modification des pratiques des entreprises du Nord vis-à-vis du Sud.

Ce que l'on consomme chez nous n'est pas sans conséquences avec la manière dont on travaille ailleurs, là où sont produits les objets de notre consommation.

De la même manière, nous pouvons, comme consommateurs et comme travailleurs, agir et combattre l'exploitation dont font l'objet les travailleuses et travailleurs des pays où se fabriquent ces produits. Conditions de travail indignes et très bas salaires sont en effet bien souvent le lot de ces hommes et de ces femmes. C'est dans cet esprit qu'a été créé le collectif Éthique sur l'étiquette. Aujourd'hui, il regroupe 18 organisations diverses, dont des ONG (Organisations non gouvernementales) des associations, mais aussi des syndicats.

L'enjeu du salaire vital

L'objectif principal du collectif est de « défendre les droits humains au travail dans un contexte de système économique mondialisé, où le recours à la sous-traitance s'est beaucoup développé.

Ceci afin de diminuer les coûts de production au détriment des travailleurs. Pour nous le travail doit au contraire permettre de subvenir à ses besoins fondamentaux et à ceux de sa famille. C'est aussi pour cela que l'enjeu du salaire vital est devenu pour nous une question centrale » explique Nayla Ajaltouni, coordinatrice du collectif. « Nous proposons aussi une démarche de plaidoyer citoyen en vue de faire pression sur les multinationales pour qu'elles fassent évoluer leurs pratiques. »

Ces initiatives ont rencontré un premier succès en 2017, puisqu'une loi obligeant les multinationales à un devoir de vigilance a été adoptée en 2017. La catastrophe du Rana Plaza

au Bangladesh en 2013 avait suscité une vive émotion internationale. Et une réponse législative avait fini par se faire entendre en France, même si aujourd'hui beaucoup reste à faire.

Syndicats et ONG ensemble

« Deux ans après, cette loi pourtant essentielle a encore du mal à être appliquée » fait remarquer Nayla Ajaltouni. « Il ne tient pourtant qu'au gouvernement de faire vérifier par une instance adéquate que cette promesse de vigilance soit suivie d'actes » insiste-t-elle encore.

Éthique sur l'étiquette favorise le rencontre des partenaires aux engagements et cultures différentes. Ainsi, les

ONG y côtoient des syndicats et agissent avec eux. La CFDT, la FSU, Solidaires ou encore la CGT (par son organisation de consommateurs, l'Indecosa) sont membres du collectif.

Les actions et campagnes sont décidées et construites avec les organisations locales, dont, bien entendu, les syndi-

calistes. « Cela donne de la légitimité à ce que nous faisons » affirme Nayla Ajaltouni. ●

Bruno Cadez

■ **Contact :** n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org

Site internet : ethique-sur-etiquette.org

Le 7 octobre pour la KAB

Le Mouvement allemand KAB a fortement impulsé la prise en compte de la journée mondiale d'action pour un travail décent (7 octobre) au sein de nos organisations.

Plus de 150 délégués de plus de 40 mouvements nationaux du MMTC (Mouvement mondial des travailleurs chrétiens) se sont réunis à Haltern, en juillet 2013, pour le Séminaire international et l'Assemblée générale du Mouvement mondial des travailleurs chrétiens (MMTC). Le thème était : « *Construisons une société juste, solidaire et durable* ».

C'est aussi l'année de l'élection de Jorge Bergoglio comme pape. À l'époque, personne au sein du MMTC ne savait que ce pape contribuerait à reprendre les thèmes des mouvements ouvriers catholiques et à œuvrer pour un travail plus juste et plus humain. François a rencontré les travailleurs en juin 2015. Il a dénoncé l'inégalité croissante résultant de la crise économique. « *Dans cette situation, les gens ne doivent pas attendre seulement une " reprise ", mais doivent travailler à un travail décent pour tous* ».

François a également dit : « *Cela exige un modèle économique qui ne sert pas le capital, mais le bien commun* ». Les femmes en particulier, qui supportent une grande partie de la charge de leur famille, continuent de subir une discrimination massive dans le monde du travail.

Célébrer et revendiquer

La Journée mondiale pour le travail décent est célébrée chaque année le 7 octobre, depuis 2008. Cette journée d'action a été lancée par la Confédération syndicale internationale (CSI) lorsqu'elle a été rétablie en 2006. En ce jour, les syndicats et les mouvements de travailleurs du monde entier plaident publiquement en faveur de la création de conditions de travail décentes. Au sens large, cela signifie notamment : l'interdiction du travail des enfants, des mesures visant à prévenir la discrimination à l'égard des femmes (égalité), la

mise en place de « *services publics de qualité* », la protection de l'environnement, une santé et une sécurité au travail adéquates pour les travailleurs, une sécurité sociale adéquate et un bon salaire permettant de nourrir une famille. En Allemagne, il est fait référence, entre autres, à la disparition des relations de travail normales, à la progression de l'emploi atypique et à l'expansion du secteur des bas salaires.

Action commune mondiale

Dans les groupes de travail, nous avons réfléchi aux actions publiques conjointes que nous pourrions lancer en tant que Mouvement mondial. Les journées commémoratives conjointes : 8 mars, Journée internationale de la femme et 1^{er} mai, fête du travail, sont des journées d'action exceptionnelles pour de nombreux membres et les équipes. La KAB a rendu compte d'expériences autour du 7 octobre sur plusieurs années. L'Assemblée générale a décidé d'inclure le 7 octobre dans le calendrier annuel du MMTC comme nouvelle journée d'action commune.

La particularité, c'est que nous échangeons nos actions via les réseaux sociaux. Les nombreuses activités créatives de la famille mondiale du MMTC sont échangées, en particulier à l'occasion d'une journée # sur Twitter. ●

*Otto Meier,
membre de la KAB, membre
du Conseil International du MMTC
de 2011 à 2017, président
du MTCE (Mouvement des travailleurs
chrétiens d'Europe)
de 2013 à 2018*



A lire

Le salaire de la peine

En France, la souffrance au travail se porte bien : 30 000 burn out, 3,2 millions de personnes en danger d'épuisement, 400 suicides par an... L'auteur, psycho-praticienne, dénonce ici l'hypocrisie mortifère du marché du « Bien-être au travail »

Livre de Sylvaine Perragin, Seuil, 2019, 192 p., 16 €



Dans Témoignage ACO

- N°556 de septembre-octobre 2013 sur la digne vie
- N°557 de novembre-décembre 2013 sur le salaire vital

Plusieurs encycliques

- *Rerum novarum* et *Laborem exercens* de Léon XIII (1891)

- *Caritas in veritate* de Benoît XVI (2009)
- *Laudato si'* du Pape François (2015)

A voir

Moi, Daniel Blake

Dans le Royaume-Uni des années 2010, Daniel Blake, menuisier au chômage de 59 ans, souffrant de graves problèmes cardiaques, est malmené par les services sociaux jusqu'à l'absurde.

Film franco-britannique de Ken Loach, 2016, 1 h 40, disponible en DVD



Manifeste pour un travail décent et durable

Vidéo de 6 minutes 30 proposée par le CERAS sur Youtube
www.youtube.com

Quelques chiffres

Inégalités

Depuis 2015, les 1 % les plus riches détiennent plus de richesses que le reste du monde. (Oxfam)

Salaires

- 71 % des personnes pensent que les gouvernements doivent agir en faveur d'une hausse des salaires des travailleurs et des travailleuses
- 80 % des personnes estiment que le salaire minimum dans leur pays est insuffisant.

Sondage d'opinion mondial de la CSI 2017 (Sources : site de la Confédération Syndicale Internationale)

7 octobre

A l'initiative du mouvement syndical, la journée du 7 octobre est devenue, en 2008, la Journée mondiale d'action pour le travail décent.

Occasion pour toutes les organisations œuvrant pour le travail décent de se rallier à une large mobilisation mondiale plaçant l'homme au centre de la réflexion sur le travail pour le respect de sa dignité (en premier lieu le droit de chacun à accéder à un travail décent). ●

Réfléchir ensemble avec la Priorité

« Avoir une vie professionnelle qui rende possible une vie de famille, une vie sociale, une vie engagée »

- Est-ce que mon travail, ou bien celui des personnes que je côtoie, répond à cette affirmation exprimée à Saint-Étienne ?
- Si oui, qu'est-ce que cela permet ?
- Si non, qu'est-ce qui l'entrave ? Des moyens d'y remédier peuvent-ils être envisagés ?
- Comment comprenons-nous « *L'Homme est appelé à sauvegarder sa capacité de contempler et de respecter* » (voir page 17) ?

« Osons dire nos vies, pour défendre la dignité au travail. Avec l'ACO, un mouvement, dans un monde qui bouge et qui nous attend »

- Ensemble, en équipe, en secteur, en CD, en région, compte tenu de nos réalités, que peut-on envisager de significatif pour marquer le 7 octobre 2019 ?